

# **PROCES-VERBAL**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2019 A 19H**

Président de séance : CONSTANT Bernard, Maire

Présents : RANCHIN Cédric, CHAROUSSET Bernard, MARION Eric, CONSTANT Monique, RANCHIN Marie-Jo, LAROCHE Nadège, MOLLIER Catherine et COULANGE Marie-Laure

Absent : ANCEY Jean-Paul

Secrétaire de séance : Mme RANCHIN Marie-Jo

La séance a été ouverte à 19h05

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2019 à l'unanimité.

### **Ordre du jour :**

#### **1/ Composition du conseil communautaire**

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, la répartition des sièges au conseil communautaire est revue au regard de la population municipale.

La répartition de droit commun s'établit à 33 sièges.

S'il y a accord local entre le conseil communautaire et la majorité qualifiée des conseils municipaux, on peut aller jusqu'à 39 sièges.

Le conseil communautaire a délibéré le 4 juin dernier en faveur d'un accord local à 39 sièges soit le maximum.

Le Conseil municipal donne un avis défavorable à l'unanimité à l'accord local à 39 sièges.

**VOTE :**

Pour

Contre        9

Abstention

## **2/ Participation Etablissement Saint François d'Assise**

Suite à la délibération du conseil municipal donnant un avis défavorable à la participation financière à l'Etablissement Saint François d'Assise pour une élève domiciliée sur la commune, M. MORIN président de l'Ensemble Scolaire Saint François d'Assise nous a rappelé que cette participation financière à hauteur de 523.42 € était obligatoire au vu de la loi du 28 octobre 2009.

Le Conseil municipal donne un avis favorable au paiement de cette participation financière et inscrit les crédits nécessaires au BP 2019 de la commune.

VOTE :

Pour	7
Contre	1
Abstention	1

## **3/ SIVU des Inforoutes : contrat pour la dématérialisation des marchés publics**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, le code des marchés publics rend obligatoire la dématérialisation des marchés publics à partir de 25 000 € HT.

Nous devons donc avoir accès à la plateforme achatpublic.com et y créer un profil acheteur. Ainsi, nous pourrions déposer nos consultations et les entreprises pourront y répondre de manière dématérialisée.

Pour cela le SIVU des Inforoutes nous propose un contrat de dématérialisation des marchés publics qui comprend la délivrance des identifiants de connexion, le certificat, un nombre illimité de procédures et l'assistance téléphonique illimitée pour un abonnement de 103 € HT par an.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de dématérialisation des marchés publics avec le SIVU des Inforoutes et inscrit au BP 2019 les crédits nécessaires.

VOTE :

Pour	9
Contre	
Abstention	

#### **4/ Fête votive : subvention exceptionnelle**

Il est proposé cette année de verser une subvention exceptionnelle de 100 € à l'Association Sport pour Tous et également 100 € à l'Association Metalöid pour l'organisation de la fête votive.

Le Conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la fête votive 2019 de :

- 100 € pour Sport pour tous
- 100 € pour Métaloïd

et inscrit les crédits nécessaires au BP 2019.

VOTE :

Pour 8

Contre

Abstention 1

#### **5/ SEBA : convention cadre pour la gestion des affleurants**

Afin d'assurer une meilleure coordination des travaux de voirie, le SEBA propose à la Commune de signer un convention cadre concernant la gestion des affleurants.

En effet, en tant que gestionnaire des réseaux d'eau et d'assainissement le SEBA s'est engagé à traiter les affleurants qui relèvent de sa responsabilité lors de la réalisation de travaux de voirie.

La convention cadre de mission de mandat entre la commune et le SEBA simplifiera la gestion des affleurants par le SEBA lors de la réalisation de travaux de voirie.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention cadre de mission de mandat avec le SEBA pour la gestion des affleurants.

VOTE :

Pour 9

Contre

Abstention

La séance est levée à 19h30

**TABLEAU DES SIGNATURES  
PV CM DU 29/08/2019**

<b>M. CONSTANT Bernard</b>	
<b>M. RANCHIN Cédric</b>	
<b>Mme CONSTANT Monique</b>	
<b>M. ANCEY Jean-Paul</b>	<b>Absent</b>
<b>M. CHAROUSSET Bernard</b>	
<b>M. MARION Eric</b>	
<b>Mme RANCHIN Marie-Jo</b>	
<b>Mme LAROCHE Nadège</b>	
<b>Mme COULANGE Marie-Laure</b>	
<b>Mme MOLLIER Catherine</b>	